

Cf. Le Comité avait écrit aux cinquante sur le Duesseau ou Duesapuisid-
 le Comité municipal de la commune de Cosne-sur-Loire de plus forte contribution
 communale en son ordinaire de ses taxes sur les propriétés de M^{le} le Maire pour
 la tenue de la session légale de mai d'après avis de la Commission de M^{le} le
 Maire par M^{le} le Maire en vertu de l'autorisation de M^{le} le Préfet en date
 du 25 juillet dernier.

Etant présent M^{le} le Maire, Pradaux Pierre, Forestier Charles, Péroche Charles,
 Péroche Pierre, Lathuillier Jean, Desaix Jean-Jacques, Dictionnaire Jean, Chevriers
 Pierre, Fournier Pierre & Noury Pierre Adjoint, membres du Comité municipal
 & M^{le} le Maire & Pradaux Pierre & Pradaux Simon, Desaix Simon adjoint,
 Desaix Simon adjoint, Forestier Antoine, Chapardier Jean-Baptiste, Lathuillier
 Pierre, Lathuillier Antoine & Lathuillier Lucien, plus impués.

M^{le} le Président a ouvert la séance et a dit :

- 1^o Que depuis longtemps les habitants de cette commune demandaient le changement
 de l'édifice qui se trouve placé dans l'enceinte de l'église.
- 2^o Que l'édifice avait besoin de beaucoup de réparations;
- 3^o Que plusieurs routes de moyenne communication très importantes
 pour la commune et surtout de l'ancien et de l'ancien de la circulation de voyageurs

étaient en chemin depuis longtemps et qu'elle ne pourrout se faire sans
ressources;

4^e Qu'un impôt extraordinaire était indispensable pour se procurer des fonds et
subvenir à toutes les dépenses

En conséquence il préparait à l'assemblée de voter un impôt extraordinaire
de 13^e au principal en quatre contributions de la commune pendant dix ans.
Lequel prendrait cours à partir du 1^{er} janvier mil huit cent cinquante
sept et serait réparti de la manière suivante

Savoirs:

- 1^o Le produit de 0^e 01^e pour le changement des limites.
- 2^o Le produit de 0^e 02^e pour les réparations et le bétail;
- 3^o Le produit de 0^e 03^e pour les chemins de Cambis aux Gravelles;
- 4^o Le produit de 0^e 03^e pour le chemin de Dignac à Cambis;
- 5^o Le produit de 0^e 03^e pour le chemin de L'Archevêque à Cherras.

Le Comité Municipal des plus sages impôts après avoir minutement
délibéré reconnaissant l'utilité et l'importance de l'impôt proposé par M^{le}
Maire d'après sa proposition et sans d'avis que la commune de Cambis
soit autorisée à s'imposer 0^e 13^e au principal de sa quote contribution pendant
dix ans à partir du 1^{er} janvier 1857 lequel produit de cet impôt soit réparti
conformément à la proposition de M^{le} le Maire.

Fait et délibéré à la Mairie de Cambis le jour, mois & an

ci-dessus.

Cambis le 2 août 1858.

Lataille Dubouché
 Chevry Forestier Buisson
 Rivet Mouton Duruy

Le V. de Bières A. Forestier Deraiq Simon

L. Jant. Lafont Guillien Laroux

Duquange
 ...

G. Marchand
 ...